

INCLUSION ET ÉGALITÉ DES CHANCES HANDICAP

CONTEXTE

[La loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rappelle les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et pose le principe du droit à compensation. Dans ce cadre mais également depuis sa création en 1987, le Groupe 3iL s'attache à informer, orienter, recruter et accompagner des élèves en situation de handicap dans les formations qu'il propose.

OBJECTIFS

Par ses actions de sensibilisation, d'information, de communication et de formation auprès du grand public, des personnels enseignants et administratifs et des élèves, 3iL ingénieurs s'engage à :

- Favoriser l'accès à ses formations
- Améliorer son dispositif d'accueil et de suivi
- Faciliter le suivi de la formation et les évaluations des compétences et des connaissances

ACTIONS

1. **Informations du grand public via nos supports de communication** (plaquette, site Internet) et lors de rencontres organisées avec les familles (salons, forums, journées portes ouvertes...)
2. **Information et sensibilisation des personnels et des élèves** par le biais de temps d'échanges organisés chaque début d'année avec le Référent Handicap du campus
3. **Organisation régulière de conférences, d'ateliers ou d'événements** sur le sujet du handicap
4. **Organisation d'un dispositif de signalement et d'accompagnement des élèves** en situation de handicap
5. **Aménagement individualisé du parcours de formation** et adapté à la situation de l'élève
6. **Mise à disposition d'un environnement et d'un matériel pédagogique adapté** à la situation de l'élève dans le cadre des évaluations (majoration de temps, évaluation en salle isolée, pauses...)
7. **Sensibilisation et information des acteurs de la formation** (personnel, élèves de la même promotion) de l'élève sur sa situation de handicap en particulier avec son consentement

Le Référent Handicap propose et suit les actions et aménagements nécessaires auprès des responsables et acteurs pédagogiques.

Le Référent Handicap travaille en collaboration avec le service international et le service des relations entreprises pour adapter, si nécessaire, les conditions de réalisation des mobilités internationales, stages, alternances et d'accès au premier emploi.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les apprenants en situation de handicap, visible ou invisible, sont invités à se faire connaître pour un accompagnement individualisé. Pour exemples non exhaustifs, il peut s'agir d'une situation de handicap physique, troubles sensoriels, moteurs, psychologique, psychiatrique, cognitif, de troubles du spectre autistique, de troubles « dys », de maladies invalidantes ou de toute autre situation nécessitant un aménagement des études.

SE FAIRE CONNAÎTRE

A son inscription, l'élève est invité à faire connaître sa situation via l'envoi confidentiel d'une fiche contact disponible dans le dossier d'inscription et en annexe.

S'il ne se fait pas connaître à l'inscription, l'élève peut, à tout moment de l'année signaler sa situation selon les mêmes modalités ou en prenant contact avec le Référent Handicap de son campus.

Dès connaissance de sa situation, l'élève est invité à un premier entretien afin d'échanger sur sa situation personnelle, scolaire et extra-scolaire, et sur ses besoins. Cet échange permet de définir les aménagements pédagogiques et hors pédagogiques nécessaire à la réalisation de ses études dans les meilleures conditions possibles.

En cours d'année, l'élève est invité à faire le point avec le référent Handicap afin d'ajuster les aménagements si nécessaire.

Des temps d'échanges sont également organisés sur demande avec les familles.

RÉFÉRENTS HANDICAP DE 3iL INGÉNIEURS

- **Site de Limoges** : Estelle Parrondo – parrondo@3il.fr - 05 55 31 67 37
- **Site de Rodez** : Marina Vernet – m.vernet@campus12avenue.fr - 05 65 75 56 80
- **Site de Nantes** : Sophie Cerrand – scerrand@eni-ecole.fr - 02 23 30 18 50

PARTENAIRES

Le Référent handicap peut travailler en collaboration avec l'AGEFIPH, le FIPHFP (pour la formation tout au long de la vie) et les MDPH des départements concernés.

